

Créé le 11 décembre 2019, en hommage au capitaine Chomel de Jarnieu (E08), décédé pour la France au Mali, le Prix capitaine Chomel de Jarnieu vise à récompenser un projet porté par des étudiants ESSEC au sein d'une association qui œuvre en faveur de personnes en difficulté.

Ce prix d'un montant de 2.500 euros sera attribué à un projet sélectionné par un jury, composé d'un camarade de Romain, sa famille, la Fondation ESSEC et un représentant de l'ESSEC ou d'ESSEC Alumni.

CALENDRIER

- Jusqu'au 31 décembre 2022 : Dépôt des candidatures
- Février 2023 : Jury et annonce du lauréat et des deux associations nommées
- 29 mars 2023 : Remise de prix lors de la cérémonie de la Fondation ESSEC à Paris

RÈGLEMENT DU PRIX CAPITAINE CHOMEL DE JARNIEU

1. Objet de l'appel à projets

Cet appel à projets vise à récompenser et encourager l'engagement des étudiants de la communauté ESSEC, dans des projets avec une dimension humaine et en faveur d'autrui. Il vise également à soutenir financièrement un projet ayant un impact solidaire, social ou éducatif pour le bien des personnes dans le besoin.

2. Dotation financières

Les lauréats recevront une dotation financière d'un montant de 2 500 euros pour le projet que le jury aura sélectionné.

3. Critères d'éligibilité des candidatures

Les candidats, pour être déclarés éligibles, doivent représenter une association étudiante de l'ESSEC à la date du dépôt de la candidature.

4. Conditions de remise des candidatures et pièces constitutives du dossier

Les dossiers de candidature complets devront être remis avant le vendredi 31 décembre 2022 à minuit par email à l'adresse suivante : fondation@essec.edu, avec l'objet « Prix capitaine Chomel de Jarnieu - Candidature 2022 » et avec les éléments ci-dessous.

Dossier de candidature, dûment complété, avec :

- Une présentation courte du projet et de son intégration aux critères du Prix

Sur un même document, toutes les informations suivantes :

- Nom et prénom du (des) porteur(s) du projet
- Nom de l'association ou structure
- Numéro de téléphone et adresse email du contact principal
- Copie de(s) la carte(s) d'identité de(s) porteur(s) du projet et identifiant ESSEC

- Justificatif de création de l'association / structure

5. La procédure de sélection de l'association lauréate

L'association lauréate sera sélectionnée par un jury composé d'un camarade du capitaine Chomel de Jarnieu, sa famille, la Fondation ESSEC et un représentant de l'ESSEC ou d'ESSEC Alumni. Cette sélection aura lieu au mois de février 2023. Par ailleurs, deux autres associations seront nommées à titre honorifique pour leur projet.

6. Critères de sélection des projets

- La dimension humaine et collective du projet
- L'impact du projet : son objectif, ses bénéficiaires, ses résultats, sa récurrence
- L'impact du Prix sur le projet : en particulier, l'utilisation qui sera faite de la dotation

7. Communication des résultats

La fondation informera l'association lauréate ainsi que celles nommées par email.

8. Communication autour du Prix capitaine Chomel de Jarnieu

Une communication dédiée sur les lauréats et nommés du prix, et leur projet sera réalisée, puis diffusée à l'ensemble de la communauté ESSEC à travers différents support de communication (site internet, newsletter, magazine Reflets, réseaux sociaux).

9. Engagement des lauréats

L'association lauréate et les associations nommées s'engagent à se rendre disponibles lors de la remise de prix qui aura lieu le 29 mars 2023 à Paris, et en cas de demandes d'interview/témoignage de la part de la Fondation ESSEC.

10. Acceptation du présent règlement

Le dépôt de candidature pour l'appel à projets implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.